



COMITE DU 09 SEPTEMBRE 2020				
DELIBERATION N°	C2020	09	09	14

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 03 septembre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 52
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nombre de membres absents et excusés : 05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20200909-C20200909_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2020

Affichage : 11/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



INSTITUTION

SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) VALENSEINE

AUTORISATION DES REPRESENTANT.E.S DU SMEDAR A EXERCER LA FONCTION DE PRESIDENT.E DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAEML VALENSEINE

Le quorum constaté,

Le Comité syndical du SMEDAR,

- Vu la précédente délibération n°C20200909_13 du 09/09/2020 désignant les représentant.e.s du SMEDAR au Conseil d'administration de la SAEML Valenseine ;
- Vu l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu les statuts de la SAEML Valenseine et plus particulièrement l'article 18.1.2 ;
- Vu le rapport du Président.

Considérant que les dispositions applicables aux Sociétés d'Economie Mixtes Locales prévoient que la nouvelle assemblée délibérante de la collectivité actionnaire doit autoriser un.e de ses représentant.e.s ou tou.te.s ses représentants.es à présenter la candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'Administration.

Considérant qu'afin de favoriser l'action coordonnée des deux entités que sont le SMEDAR et Valenseine, il est souhaitable que le Président du SMEDAR puisse également exercer les fonctions de Président Directeur Général de la SAEML s'il devait être nommé par le Conseil d'administration.

Considérant que lors de la délibération précédente (n°C20200909_13), le SMEDAR a désigné ses 12 représentant.e.s au CA de la SAEML Valenseine au sein desquels figure Monsieur Stéphane BARRÉ, Président du SMEDAR.

Ayant entendu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré au moyen du vote électronique par 51 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions,

- Autorise le Président du SMEDAR désigné au sein du CA de la SAEML Valenseine à présenter la candidature du syndicat à la présidence du Conseil d'Administration de la SAEML et à accepter les fonctions de Président Directeur Général.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ